

Le secteur de l'Optique Lunetterie à l'Horizon 2020 : Professionaliser pour pérenniser

À La Réunion, le secteur de l'optique lunetterie a connu un fort développement au cours de ces vingt dernières années. C'est notamment sous l'effet conjugué de la croissance démographique soutenue et du développement de la prise en charge des dépenses de santé à La Réunion que les installations de magasins d'optique se sont multipliées. Avec un chiffre d'affaires, au niveau local, avoisinant les 50 millions d'euros en 2009, le secteur fait montre d'un dynamisme significatif et d'une capacité à se maintenir malgré un contexte économique peu propice. Toutefois, soumis à de nombreux facteurs d'évolution (réglementaires, économiques, technologiques,...), celui-ci pourrait, à l'avenir, être sujet à des mutations majeures pouvant impliquer une évolution des emplois et des compétences des salariés et futurs actifs.

Afin d'apporter un éclairage sur ces possibles mutations, le CARIF-OREF, en collaboration avec les professionnels de la filière, a engagé une réflexion sur l'avenir du secteur. Quelle est la situation actuelle du secteur en termes d'emplois et d'activités ? Quelles seraient les conditions, à l'horizon 2020, pour que la filière de l'optique lunetterie puisse assurer son développement ? Quels pourraient être alors les perspectives d'emplois et les besoins de la profession en termes de qualifications et de compétences ?

Les métiers et l'emploi de l'optique lunetterie

En 2010, le secteur de l'optique lunetterie comptabilise environ 500 emplois, dont 380 opticiens et monteur-vendeurs dans les enseignes d'optique (Source : enquête CARIF-OREF, 2010). En parallèle, d'autres professions, dites « connexes », exercent dans le champ des métiers liés à l'œil et participent au développement de l'activité de l'optique lunetterie.

LES PROFESSIONS DE L'OPTIQUE LUNETTERIE

OPTICIEN LUNETIER

LE MÉTIER

Un professionnel aux compétences variées...

L'opticien lunetier est un professionnel qui réalise, adapte et vend des articles destinés à corriger les défauts ou déficiences de la vue. Son rôle est donc d'exécuter l'ordonnance de lunettes ou de lentilles établie par l'ophtalmologiste, tout en conseillant son client sur le choix des équipements (qualité des verres, montures,...) (Source : ONISEP/Formanoo).

Il commercialise également des fournitures telles que lunettes de soleil, étuis, produits d'entretien, instruments d'optique et de mesure,... En plus d'être en charge du contact avec la clientèle, ses autres attributions sont, entre autres, la gestion des stocks, d'un magasin et des salariés. Conformément à la réglementation, sa présence en magasin est obligatoire et le port d'un badge doit permettre son identification.

... dont le champ d'activités s'est élargi depuis 2007

La loi de financement de la sécurité sociale pour 2007 est venue élargir le champ d'activités des opticiens. En effet, ces derniers sont désormais autorisés à pratiquer des examens de la réfraction (visant à reconnaître la nature du trouble visuel) afin d'adapter, dans le cadre d'un renouvellement, les équipements de correction optique dans un délai de 3 ans suivant la prescription initiale de l'ophtalmologiste.

L'EMPLOI ET LES SALARIÉS

Caractéristiques de l'emploi

Des effectifs multipliés par 2,5 en 10 ans

Selon la profession, 210 opticiens exercent à l'île de La Réunion en 2010. En 10 ans, leur nombre a évolué de façon importante. En effet, les données du fichier ADELI* (DRASS, 2010) montrent qu'entre 2000 et 2010, les effectifs ont été multipliés 2,5.

À La Réunion, la densité de professionnels est de 22 opticiens pour 100 000 habitants, un ratio inférieur à celui de métropole où l'on compte 32 opticiens pour 100 000 habitants. Ce constat doit toutefois être nuancé dans la mesure où, à La Réunion, la répartition géographique de la population et des magasins d'optique semble aujourd'hui répondre aux besoins sans tendre vers le ratio métropolitain.

Des effectifs stabilisés dans les entreprises...

La grande majorité des effectifs exerce en tant que salariés (85 %) et 98 % d'entre eux se sont vus

offrir un CDI, signe que les entreprises sont en recherche de stabilité dans leurs relations salariales.

Les 15 % restant sont des opticiens indépendants qui ont ouvert leur propre magasin. Ils représentent tout de même près de 40 % des magasins de l'île

...pour réduire un turn-over important dans la profession

L'analyse de l'ancienneté des opticiens dans les entreprises indique que les effectifs sont relativement nouveaux. En effet, 52 % des opticiens ont moins de 2 ans d'ancienneté dans l'entreprise dans laquelle ils exercent et seuls 9 % ont plus de 10 ans d'ancienneté. En l'absence de formation au niveau local les entreprises ont été, jusqu'à très récemment, souvent conduites à effectuer des recrutements en métropole. Or, ces derniers, attirés par la destination et le cadre de travail, reste peu longtemps dans l'île.

Caractéristiques des salariés

Une profession jeune

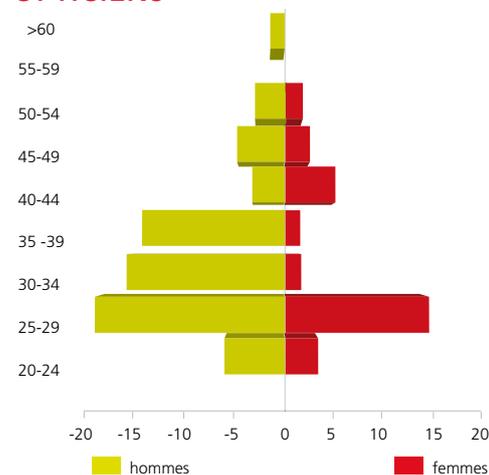
Les opticiens sont relativement jeunes, avec une moyenne d'âge de 34 ans. La pyramide des âges montre que 65 % des effectifs ont moins de 35 ans et seuls 5 % ont plus de 55 ans.

Focus sur un métier en devenir: Optométriste

Selon la définition internationale du World Council of Optometry, les optométristes sont « des professionnels de santé de l'œil et du système visuel qui assurent un service oculaire et visuel complet, qui inclut la réfraction et la fourniture des équipements optiques, la détection/diagnostic et le suivi des maladies oculaires et la réhabilitation du système visuel ». Si l'optométrie est aujourd'hui une profession reconnue et exercée dans de nombreux pays, notamment en Europe, ce n'est pas le cas en France puisqu'elle n'est pas reconnue par Code de la santé publique; et ce même si des diplômes d'optométrie sont délivrés par l'Éducation nationale française. Les formations s'adressent exclusivement aux opticiens qui souhaitent se spécialiser. Toutefois, la législation française pourrait être amenée à évoluer et l'optométrie pourrait, à l'avenir, avoir un rôle à jouer dans l'offre de soins oculaires.

En France, parmi les 18 000 opticiens, on compte 3 200 optométristes. À La Réunion, il y aurait, selon la profession, environ 10 opticiens diplômés en optométrie.

◆ PYRAMIDE DES ÂGES DES OPTICIENS



(Source : enquête CARIF-OREF, 2010)

Des effectifs très largement diplômés du BTS

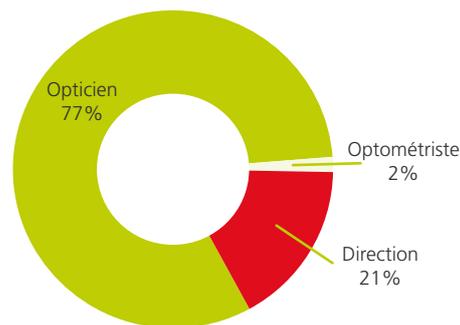
95,5 % des actifs exerçant en tant qu'opticien sont diplômés du BTS Opticien Lunetier et 3 % ont des niveaux de diplôme plus élevés (Licence et Maîtrise de Sciences et Techniques). Enfin, une minorité (1,5 %) détient le Brevet Professionnel Opticien Lunetier, un diplôme désormais abrogé.

Des possibilités d'évolution de carrière

Si 79 % des opticiens exercent bien les métiers pour lesquels ils ont été formés, il existe des perspectives d'évolution de carrière puisque 1 sur 5 occupe des fonctions de responsabilité administrative (responsable ou directeur de magasin). Ces évolutions, sont possibles dans les grandes enseignes nationales ou locales. Les indépendants sont en effet peu nombreux à salarier du personnel.

Selon l'enquête réalisée par le CARIF-OREF, les évolutions de carrière s'accompagnent d'une élévation du niveau de rémunération puisque si le salaire brut annuel moyen d'un opticien est de 27 500 €, celui d'un responsable/directeur de magasin est de 36 500 €. ■

◆ RÉPARTITION DES OPTICIENS EN ACTIVITÉ PAR FONCTION



(Source : enquête CARIF-OREF, 2010)

MONTEUR-VENDEUR

LE MÉTIER

Un métier aux compétences techniques et commerciales

Sous le contrôle et la responsabilité d'un opticien, le monteur-vendeur est à la fois un vendeur et un technicien de montage en lunetterie. En magasin, il accueille et conseille sur les produits (montures, verres, lentilles, etc.), conformément à la prescription de l'ophtalmologiste. En atelier, il taille, à la dimension des montures, les verres fournis par les fabricants et les insère dans la monture. Il effectue également les réparations de lunettes. (Source : ONISEP/Formanoo).

L'EMPLOI ET LES SALARIÉS

Caractéristiques de l'emploi

Des emplois qui se développent avec l'implantation des enseignes

Le nombre de monteur-vendeurs à La Réunion est estimé à 170 (Source : Enquête CARIF-OREF sur les profils des salariés dans l'optique lunetterie à La Réunion, 2010). On observe un développement de la profession avec l'implantation de grandes enseignes et de groupes locaux. La Réunion compte 84 magasins, ce qui représente une moyenne de 2 à 3 emplois par magasin. Il ne s'agit toutefois que d'une moyenne car si les magasins indépendants emploient très peu, les grandes enseignes et les groupes locaux peuvent, quant à eux, employer jusqu'à 5 à 6 monteur-vendeurs.

Des salariés majoritairement en CDI

L'enquête du CARIF-OREF montre que tous les monteur-vendeurs sont salariés. Ces derniers sont, en outre, pour 99 % d'entre eux en CDI et travaillent à plein-temps. Quant aux salaires, ils sont d'environ de 20 000 € brut annuel, sans qu'il y ait de différence entre les salariés en CDI et ceux en CDD.

Fonction principale : vendeurs

La vente représente la principale fonction occupée par les monteur-vendeurs, puisque près de 6 professionnels sur 10 l'exercent de façon exclusive. Un tiers des effectifs occupe des postes qui combinent les fonctions technique et commerciale et 5 % travaillent uniquement en atelier comme monteur. Enfin, 5 % occupent des fonctions de responsable.

Caractéristiques des salariés

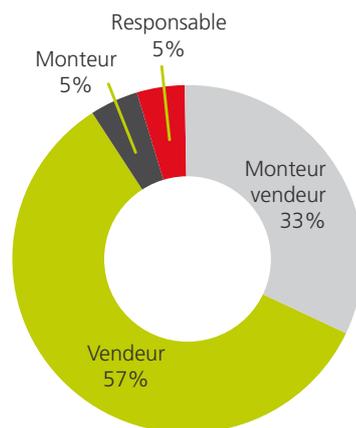
Des effectifs jeunes

70,3 % des effectifs sont âgés de moins de 35 ans et seuls 2,5 % sont âgés de 55 ans et plus. La gestion des âges n'est pas un enjeu pour la profession.

9 professionnels sur 10 sans diplôme spécifique à l'optique

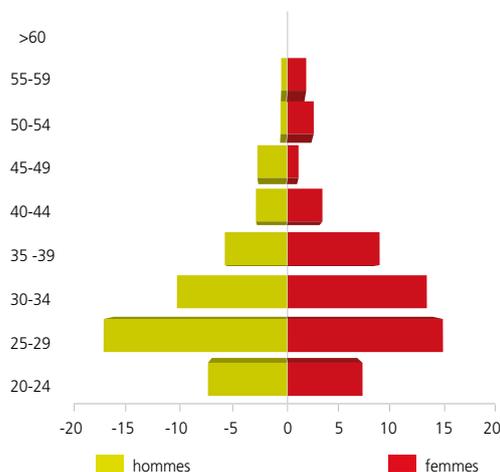
89 % des monteur-vendeurs en poste sont sans diplôme relatif à l'optique, soit près de 150 professionnels. En effet, pendant longtemps, la formation à ce métier n'a pas été disponible à La Réunion et pour répondre à leurs besoins, les entreprises ont formé soit en interne, soit en alternance sur la base de formations commerciales ou générales de niveau IV, ce qui explique le faible turn-over des effectifs. ■

◆ RÉPARTITION DES MONTEURS-VENDEURS EN ACTIVITÉ PAR FONCTION



(Source : CARIF-OREF, 2010)

◆ PYRAMIDE DES ÂGES DES MONTEUR-VENDEURS À LA RÉUNION



(Source : CARIF-OREF, 2010)

LES PROFESSIONNELS CONNEXES

OPHTALMOLOGISTE

L'ophtalmologiste : seul praticien habilité à établir des prescriptions d'équipements de correction optique

L'ophtalmologiste est un médecin spécialiste dans le diagnostic et le traitement des maladies et des anomalies de l'œil et de ses annexes. De par sa formation, il peut faire une évaluation complète de la fonction visuelle et de l'état de santé de l'œil. Que ce soit en cabinet ou en milieu hospitalier, il a compétence pour établir des prescriptions médicales concernant la délivrance de médicaments ou de corrections optiques. Par ailleurs, la chirurgie constitue un des volets de son activité.

Qualification requise pour être ophtalmologiste :

Un doctorat de médecine (bac+8) complété d'un parcours de spécialisation en ophtalmologie (4 à 5 ans).

Une spécialité médicale vieillissante

En 2009, à La Réunion, l'âge moyen des ophtalmologistes est de plus de 50 ans. Si, du fait de leurs longues études ces professionnels partent à la retraite à un âge plus avancé, il faut tout de même noter un profond déséquilibre de la pyramide des âges puisque les professionnels âgés de plus de 60 ans représentent 17 % par des effectifs alors que les moins de 40 ans ne sont que 12 %, ainsi la profession vieillit et son remplacement n'est pour l'instant pas assuré. La problématique est semblable à celle rencontrée au plan national, tant pour les ophtalmologistes que pour l'ensemble des professions médicales où l'on assiste à une érosion de la densité de professionnels sur le territoire.

Un déficit de professionnel à La Réunion par rapport à la métropole

Au 1^{er} janvier 2010, 42 ophtalmologistes sont en exercice à La Réunion, dont 36 en libéral. On compte ainsi 1 ophtalmologiste pour 22 200 habitants, une densité 2 fois moins élevée que celle observée en métropole où le ratio est d'1 pour 12 420 habitants.

Qualification requise pour être orthoptiste :

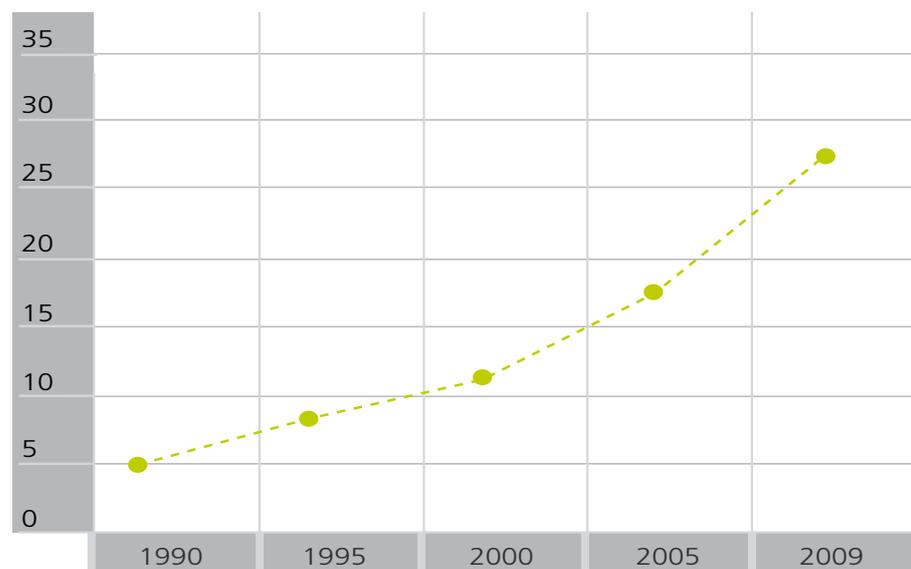
Un certificat de capacité d'orthoptie (diplôme d'État) qui se prépare en 3 ans après le Bac dans les 12 écoles d'orthoptie dépendantes de facultés de médecine.

ORTHOPTISTE

L'orthoptiste : un professionnel spécialisé dans la rééducation et la réadaptation de la vision

L'orthoptie est une spécialité qui vise la rééducation et la réadaptation de la vision. Elle s'articule autour de trois éléments : le bilan, la rééducation orthoptique (strabisme, hétérophorie, insuffisance de convergence ou de déséquilibre binoculaire) et la rééducation fonctionnelle du trouble visuel. L'orthoptiste intervient uniquement sur prescription médicale et sous contrôle de l'ophtalmologiste. Une large majorité d'entre eux exerce en libéral (76 %). Parmi les 24 % de salariés, 65 % sont employés par les ophtalmologistes et les 35 % restant exercent en milieu hospitalier où peu de postes sont créés. (Source : ADELI, démographie des professions de santé, 2010).

ÉVOLUTION DU NOMBRE D'ORTHOPTISTE À LA RÉUNION ENTRE 1990 ET 2009



(Source : ADELI)

Une profession qui se développe au fil des années

Selon des données ADELI, au 1^{er} janvier 2010, on compte 45 orthoptistes dans l'île. Sur les 15 dernières années, leur nombre a progressé en moyenne d'un professionnel par an, sauf sur la période 2009-2010 où l'on a vu l'installation de 7 nouveaux orthoptistes. La profession s'est donc considérablement développée, de telle sorte que la densité de professionnels dans l'île égale désormais celle observée en métropole, soit 4 orthoptistes pour 100 000 habitants. ■

L'offre de formation

L'OFFRE DE FORMATION AU PLAN NATIONAL : À CHAQUE MÉTIER SES DIPLÔMES !

◆ PANORAMA DE L'OFFRE NATIONALE DE FORMATION PAR NIVEAU ET MÉTIER

		Formations	Niveau
Opticien	Opticien Optométriste	Master II d'optique physiologique et optométrie	I
		Maîtrise (Master I): Optique physiologique et optométrie Optique de contact et optométrie	II
		Licence professionnelle métiers de l'optique	
	Opticien Lunetier	Spécialisation: CQP Commercial: management, droit, finance, ... CQP Technique: optométrie, contactologie, basse vision, ...	III
		BTS Opticien Lunetier	
Monteur-vendeur	Préparation: DU optique physiologique et optométrie		
	Bac Pro Optique Lunetterie monteur-vendeur		IV
	TP Monteur-vendeur en optique lunetterie		V
	BEP Optique lunetterie (cursus supprimé à compter de 2012)		
		CAP Monteur en optique lunetterie	

 Formations indisponibles à La Réunion

(Source: CARIF OREF, 2010)

Opticien Lunetier: Le BTS à minima

La profession d'opticien est réglementée par le Code de la santé publique et le seul diplôme permettant aujourd'hui en France de la pratiquer est le BTS Opticien Lunetier. En quelques années, les écoles de formation se sont multipliées. De façon consécutive, le nombre de diplômés du BTS entre 2000 et 2009 est passé de 1 000 à 2 136, soit un doublement des effectifs sur le marché du travail.

Cette qualification minimale peut être complétée par des formations de spécialisation de niveau II ou I dans lesquelles les opticiens acquièrent des connaissances élargies qui, en l'état actuel du droit, n'entrent pas forcément dans leurs champs de compétences. C'est en particulier le cas pour la spécialisation en optométrie.

Les Certificats de Qualification Professionnelle (CQP), quant à eux, visent la reconnaissance de compétences ou savoir-faire spécifiques, au regard de la variété des activités pouvant être à la charge de l'opticien (gestion des stocks, administration des ventes et du personnel,...).

Monteur-vendeur: du CAP au Bac Pro

Il existait des formations spécifiques au métier de monteur-vendeur de niveaux CAP et BEP: 1 736 élèves dans lesquels ont obtenus un diplôme en 2009. À compter de 2012, dans le cadre de la réforme du Lycée Professionnel, les cursus BEP seront supprimés, ou plutôt intégrés dans un parcours unique de Bac Pro qui se déroulera sur 3 ans, contre 4 auparavant (2 ans de BEP + 2 ans de Bac Pro).

L'OFFRE DE FORMATION À LA RÉUNION

Monteur-vendeur: une ouverture toute récente

Jusqu'à très récemment encore, aucune formation de métier monteur-vendeur n'était disponible à La Réunion. Ainsi, les qualifications des salariés actuellement en poste sont principalement liées au domaine du commerce ou de niveau IV. Les connaissances et compétences du métier sont donc acquises sur le terrain. Depuis la rentrée 2010, un Bac Pro Optique Lunetier monteur-vendeur est dispensé au Lycée de Vincendo. La formation dure 3 ans et propose, pour cette première rentrée, 16 places correspondant à une demi-promotion puis prévoit de porter ce nombre à 28 (promotion entière), à compter de la rentrée 2011/2012. ■



**Opticien Lunetier:
Pas encore d'offre
de formation** ”



L'activité économique de l'optique lunetterie

ÉTAT DES LIEUX

Un marché estimé à environ 50 millions d'euros pour 84 magasins

Selon le fichier SIRENE* (INSEE, 2010), 84 magasins d'optique sont implantés dans l'île. Le secteur a généré en 2009 un chiffre d'affaires avoisinant les 50 millions d'euros, dont près de 40 millions d'euros issus uniquement de la commercialisation d'équipements de correction optique. La vente des verres constitue près de 50 % du chiffre d'affaires des magasins, contre 30 % pour les montures et 20 % pour les lentilles de contact, les équipements solaires et les accessoires divers.

Un secteur économique stable

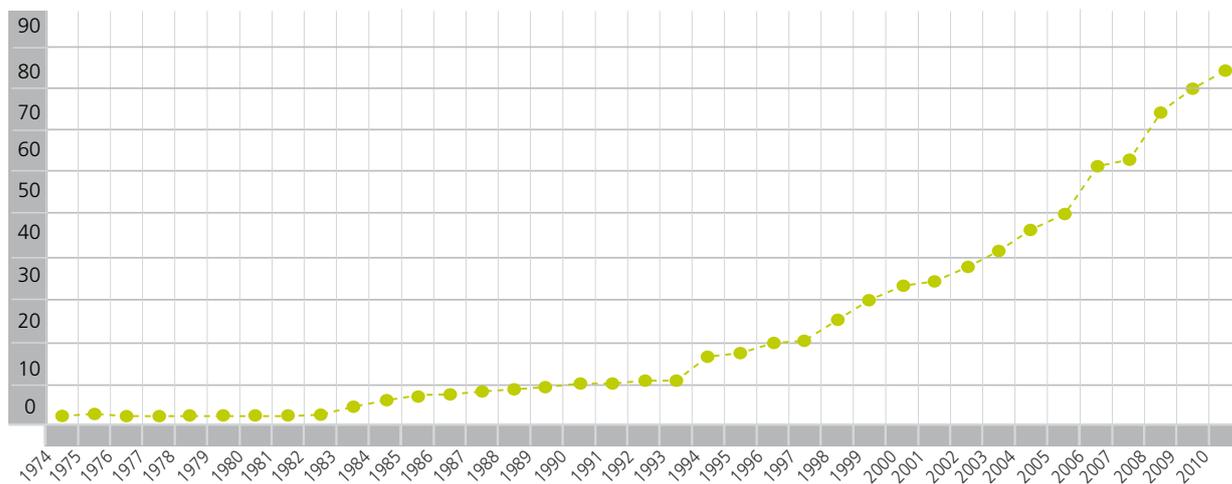
La tendance du marché, indique que le secteur est relativement stable, et ce malgré le contexte économique difficile de ces dernières années. Après un recul de 2,4 % de la vente de verres entre 2007 et 2008, l'année 2009 s'est traduite par une légère reprise de l'activité (+0,7 %).

ÉVOLUTION DES IMPLANTATIONS DE MAGASINS DE 1970 À 2010

Une accélération de l'activité sur les dix dernières années

Des années 70 à la fin des années 90, le nombre d'entreprises a évolué de façon progressive et limitée. 20 magasins d'optique étaient ouverts dans l'île en 1997. Le début des années 2000 signe un renforcement de l'activité, pour atteindre 84 magasins en 2009. Soit en moyenne une création de 5,5 magasins par an.

ÉVOLUTION DU NOMBRE D'ÉTABLISSEMENTS EMPLOYEURS DANS LA VENTE OPTIQUE À LA RÉUNION ENTRE 1974 ET 2010



(Source : SIRENE, Insee)

Ce développement soutenu de l'activité sur les vingt dernières années s'explique en grande partie par l'accroissement des besoins de la population, toujours plus nombreuse et évoluant en âge.

Des opticiens qui s'installent de façon stratégique: un développement de l'activité différencié selon les secteurs géographiques

L'activité économique du secteur s'est dans un premier temps concentrée autour du chef-lieu et des grandes villes puis s'est développée, au cours de la dernière décennie, dans les régions Sud et Ouest, au rythme des nouvelles implantations de centres commerciaux.

Enfin, l'Est a connu un développement plus modéré et plus tardif. Ce développement disparate de l'activité sur le territoire réunionnais s'explique par des choix stratégiques réalisés par les opticiens qui ont, dans un premier temps, installé leurs magasins à proximité

des ophtalmologistes, prescripteurs de corrections optiques, puis dans un second temps, lorsque la concurrence s'est accrue, se sont implantés dans les centres commerciaux. ■

PERSPECTIVES DE DÉVELOPPEMENT DU SECTEUR À L'HORIZON 2020

Afin d'identifier les besoins en compétences probables à l'horizon 2020 dans les activités de l'optique lunetterie, la profession, avec l'appui du CARIF-OREF, s'est engagée dans une démarche prospective.

Vers une progression de l'activité Optique Lunetterie

En 2020, les besoins en corrections optiques seraient plus importants qu'en 2010 du fait de l'évolution de la démographie qui porterait le nombre de Réunionnais à 933 000 (Source: INSEE, scénario central de l'évolution de la population à horizon 2020), mais aussi d'un vieillissement global de la population, notamment de la population âgée de 40 ans et plus. Dans ce contexte, le nombre de porteurs de corrections optiques serait de plus de 440 000. Pour satisfaire les besoins de la population, ce sont près de 150 000 prescriptions de corrections qui pourraient être réalisées par des ophtalmologistes ou via d'autres professionnels de santé dans le cadre de la délégation d'actes (médecins généralistes, orthoptistes, voire optométristes, à condition que ce métier soit inscrit au Code de la santé publique).

Aujourd'hui, les mutuelles privées proposent de rembourser une paire de lunettes par an. Pour la profession, ce sera également le cas en 2020. Ils estiment que ce sont près de 30 % des adhérents qui pourraient utiliser cette option. Ils parient également sur une stabilisation du pouvoir d'achat tout autant que du nombre de bénéficiaires de la CMU-C, très

répandue à La Réunion. Dans ce contexte, il pourrait y avoir davantage de lunettes vendues chaque année. Cette perspective est également sous-tendue par l'évolution des lunettes comme accessoires de mode. Produit austère, il y a encore 20 ans, les lunettes sont devenues de véritables accessoires de mode. Les fabricants ont intégré cette tendance et pourraient la poursuivre dans les années à venir.

Ce scénario propose une évolution de l'activité à la hausse à l'horizon 2020 malgré la réforme des mutuelles. Ces dernières pourraient en effet se regrouper pour être plus forte et faire baisser le coût des corrections optiques. Pour ce faire, elles souhaitent engager, avec les opticiens volontaires, des partenariats qui sous-tendent une baisse significative du tarif de vente des verres en contrepartie d'un flux de clientèle optimisé. Pour la profession, les conséquences de ces partenariats, s'ils devaient exister, pourraient rester secondaires dans leurs conséquences.

Au final, le chiffre d'affaire global du secteur pourrait atteindre près de 67 millions d'euros, laissant la possibilité à l'installation de 10 à 15 magasins et la création de 40 à 70 emplois.

Une nécessaire anticipation des mutations des compétences dans les magasins d'optique lunetterie

Un facteur de risque majeur, qualifié de probable par la profession, même s'il est davantage imaginé comme peu effectif à moyen terme, est la possible réforme de l'acte de « remise au client de ses corrections optiques ». Cette dernière demanderait à ce que les corrections optiques soient remises exclusivement en magasin par des opticiens diplômés. Si tel était le cas, les activités des monteur-vendeurs, actuellement largement dirigées vers la vente, pourraient être davantage réassignées à la monte des verres.

Les besoins en compétences dans les entreprises seraient radicalement différents par rapport à la situation actuelle. En effet, si actuellement les salariés des magasins sont à 44 % des monteurs vendeurs et à 56 % des opticiens, à l'horizon 2020, les entreprises pourraient souhaiter avoir en interne davantage de compétences de type opticien lunetier. Dans cette hypothèse, et étant donné que 9 monteur-vendeurs sur 10 n'ont pas de diplôme relatif au métier qu'ils exercent, les entreprises pourraient devoir faire face à un important réajustement de leurs compétences en interne :

- en favorisant l'accès de leurs salariés monteurs-vendeurs au diplôme d'opticien via les dispositifs de VAE et du plan de formation des salariés, pour permettre l'accès au diplôme de monteur-vendeur et/ou directement à celui d'opticien. Ce parcours pouvant durer plus de 5 ans.

- et/ou
- en embauchant en priorité des personnes ayant des profils d'opticiens diplômés, à minima du BTS voire d'une Licence ou d'un Master (si la délégation des actes venait à se mettre en place et impliquer ces professionnels). ■

**“ la possible réforme
de l'acte de
« remise au client
de ses corrections
optiques » ”**

Point méthodologique: une démarche prospective à la base des projections des besoins en emploi, qualification et formation

Les professionnels se sont réunis en groupes de travail dans le courant des mois de Juin et juillet 2010, pour imaginer différentes évolutions possibles de l'activité dans le secteur et leurs conséquences en matière d'emploi et de formation, à partir du repérage et de la hiérarchisation des facteurs les plus influents sur l'activité économique, l'emploi et les compétences.

Sur la base de l'analyse de données statistiques et de l'expertise des professionnels, 29 facteurs ont été identifiés, dont 8 comme étant déterminants. 3 scénarii contrastés de développement de l'activité à l'horizon 2020 ont été construits : un scénario optimiste, un scénario pessimiste et un scénario probable. C'est sur la base de ce dernier que les professionnels ont travaillé à l'identification des conséquences emploi, qualification et compétences

Important :

- > Les scénarii sont des hypothèses de travail et ne peuvent constituer la vérité, mais une vérité possible, dépendant des évolutions conjuguées des différents facteurs et de leurs conséquences
- > Les projections ne sont pas des prédictions





Point de vue de l'Oref

Si, à La Réunion, le secteur de l'optique lunetterie a connu un essor important de son activité sur les vingt dernières années, le constat diffère en ce qui concerne l'offre de formation dans ce domaine. En l'absence de formations spécifiques et à défaut de trouver les profils recherchés sur le marché local, la profession s'est très souvent tournée vers des recrutements d'opticiens sur le territoire métropolitain. Or, ces derniers, en premier lieu motivés par la destination, restent généralement peu de temps sur l'île, ce qui engendre un important turn-over des effectifs dommageable pour la profession. De même, face aux difficultés de recruter des monteur-vendeurs qualifiés, la profession se reporte sur des candidats qu'elle forme en général sur le tas.

Les résultats de la réflexion prospective réalisée par la profession avec l'appui du Carif-Oref font notamment apparaître un enjeu GPEC lié à la professionnalisation et à la sécurisation des parcours professionnels des salariés monteur-vendeur, du fait de la probable mutation de leur métier. Dans cette perspective, la VAE pourrait constituer un outil à mobiliser afin de favoriser la montée en compétence de ces salariés.

Par ailleurs, il est mis en exergue que le développement du secteur pourrait amener l'installation de 10 à 15 enseignes en réponse aux besoins de la population, soit environ 70 emplois d'ici 2020. ■

Retrouvez l'offre de formation
sur le portail grand public

 formanoo.org



carif • oref
Ile de La Réunion

Observatoire Régional
Emploi-Formation

Directeur de publication

Jean-René HOAREAU

Conception

David NICOL

Graziella FONTAINE

Sous la coordination de

Guillaume BRIONNE

Suivi de publication

Gilda TINJUS

Adresse physique

190, rue des Deux Canons

Imm. Futura, RDC

97495 Sainte-Clotilde Cedex

Tél. : 02 62 28 30 47

Fax : 02 62 28 04 44

Courriel : contact@cariforef-reunion.net

Site Web : www.cariforef-reunion.net

Portail grand public : www.formanoo.org

LA LETTRE DE L'oref

